





ÉquiTables

POUR UNE TARIFICATION JUSTE
DES CANTINES DES LYCÉES

Réforme du service public de la restauration scolaire

-

Réunions d'informations publiques

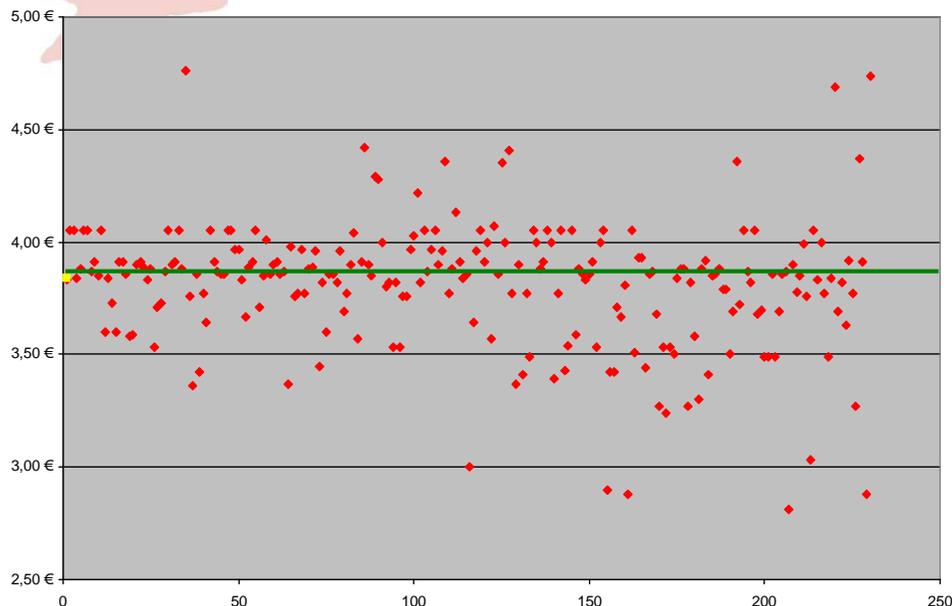
Ordre du jour

1. Présentation de la réforme
2. Circuit des modalités d'inscription à la DP
3. Modèle de compensation régionale
4. Modalités de mise en œuvre dans les EPLE
5. Accompagnement et support



Présentation de la réforme

Tarifs au ticket

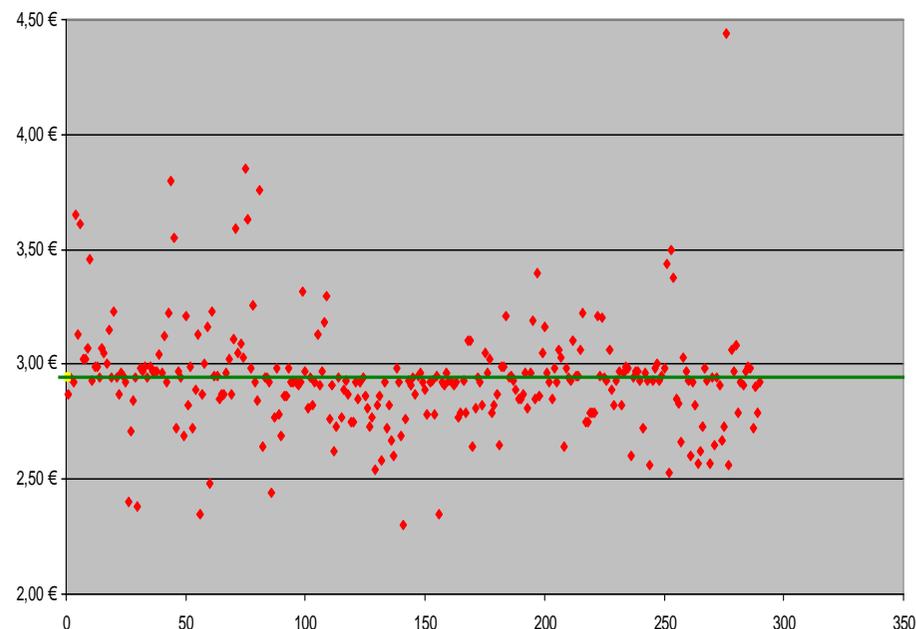


Les tarifs varient entre
2,81 € et 4,76 €

(MP et DSP inclus)

**La moyenne régionale
est de 3.84 €**

Tarifs au forfait



Les tarifs varient de 2,30 € à
4,44 € .

**la moyenne régionale
est de 2,94 €**

Réforme du service public de la restauration scolaire

- L'unification des tarifs pour l'ensemble des familles d'Ile-de-France
- Une grille de tarifs sur 10 tranches permettant d'améliorer l'accessibilité à la DP pour les familles les plus modestes sans fragiliser la situation des classes moyennes et supérieures
- Amélioration de la qualité des repas et la lutte contre le gaspillage

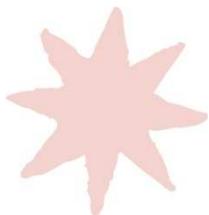
Les principaux enjeux de la réforme



- Une compensation régionale **juste et équitable entre les établissements** et de garantir **l'équilibre du budget restauration** de chaque EPLE
- Une gestion des modalités d'inscription simple avec **un impact le plus faible possible sur la charge de travail des personnels d'EPLE**
- **Un système d'information simple et performant** permettant les échanges d'information avec la Région
- **Possibilité aux EPLE de déterminer leurs formules** (ticket, forfait)

Les décisions votées du Conseil Régional

Vote le 14 février par le Conseil régional de la délibération CR14-23



- Une grille de tarifs applicable à l'ensemble des établissements d'Ile-de-France

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Tranche QF*	183	353	518	689	874	1 078	1 333	1 689	2 388	> 2 388
Tarifs	1,50 €	1,70 €	1,90 €	2,10 €	2,30 €	2,50 €	2,70 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €

* Tranche QF : montant en euros du seuil du quotient familial CAF mensuel (ressources mensuelles des familles y compris les prestations familiales, tenant compte de la composition familiale)

- Un déploiement progressif de la réforme dans les établissements : Un déploiement sur 4 ans, soit deux départements par an.

Pour la rentrée scolaire de 2014 : **Les départements du 93 et 95**
(soit 114 établissements)

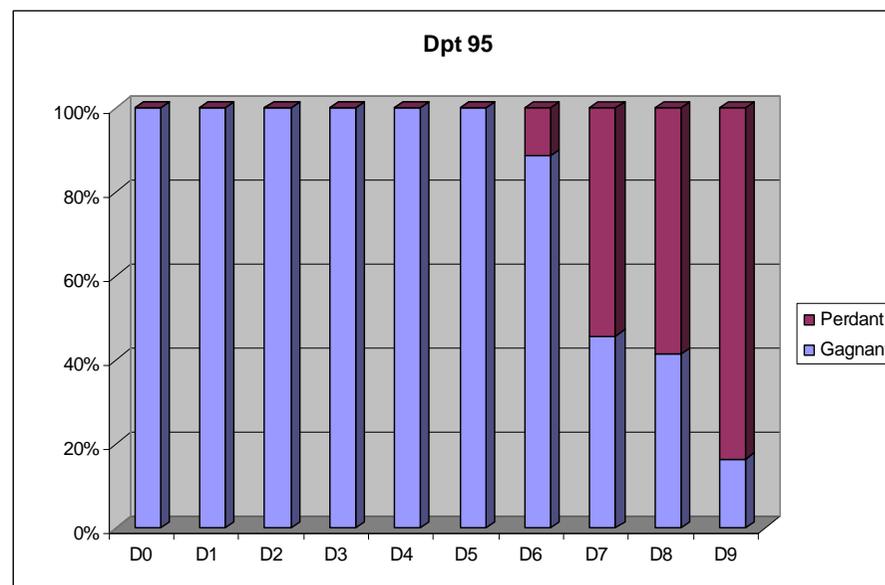
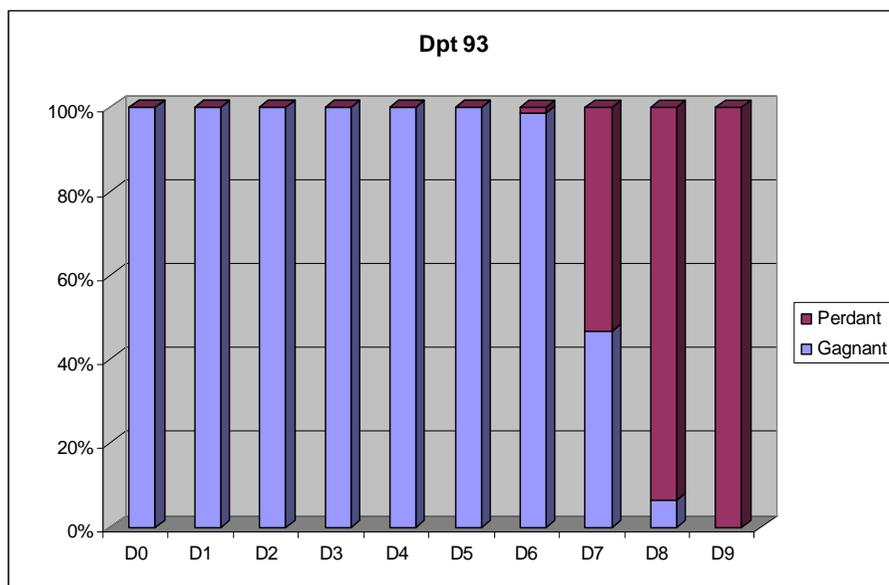
- **Partenariat avec les Caisses d'Allocations familiales d'Ile de France**
- **Accompagner les EPLE dans la structuration des menus au regard de la qualité des repas servis** : Développement des formations métiers à destination des personnels régionaux

Impact pour les familles de la tarification unique par quotient familial

En Ile-de-France, **78% des familles bénéficieront** d'un tarif inférieur au tarif pratiqué actuellement.

Pour le département 93 : **89% des familles seront bénéficiaires**

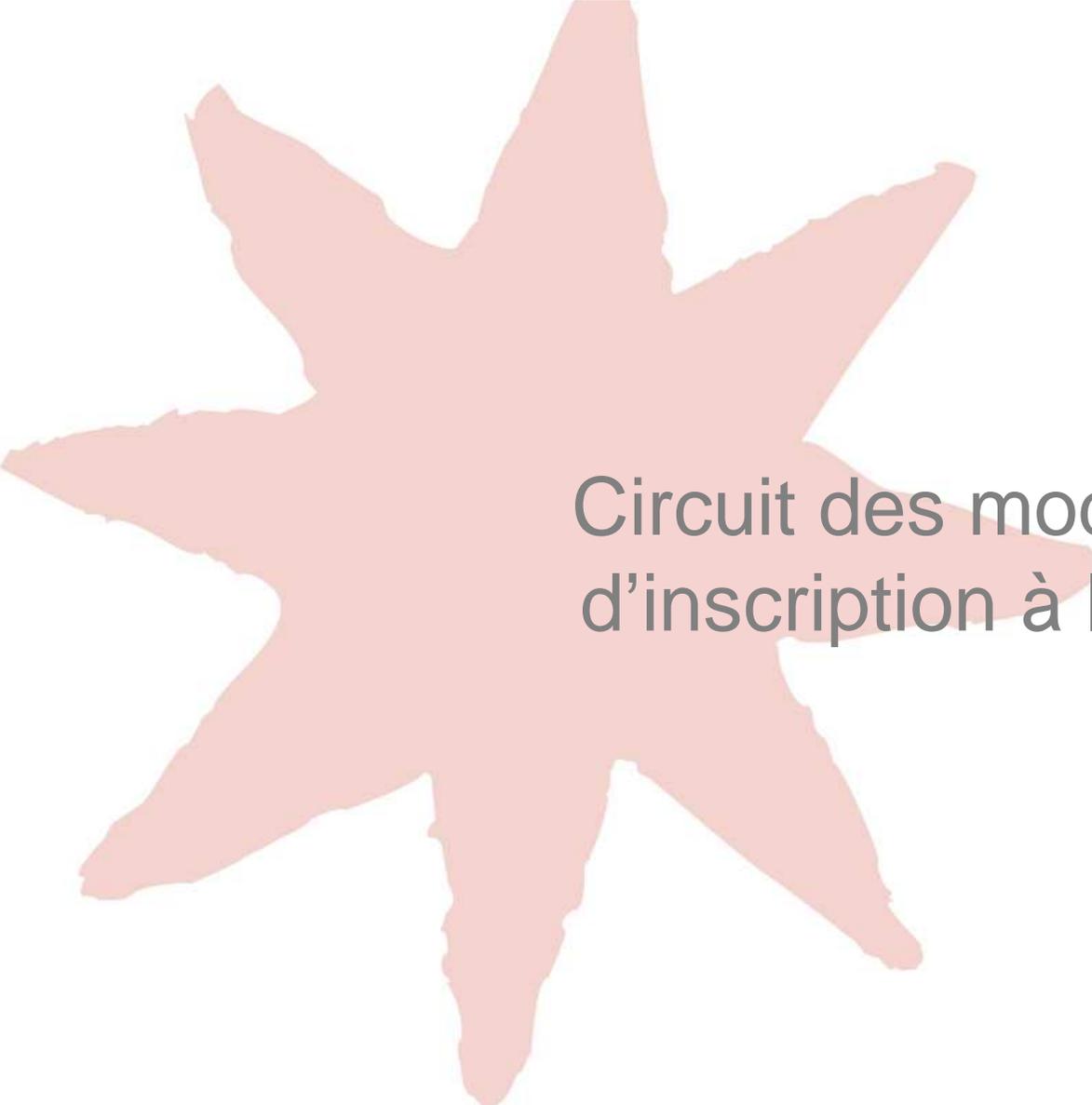
Pour le département 95 : **83% des familles seront bénéficiaires**



Commission permanente du 10 avril 2014



- Équipements en « borne d'accès » et logiciel pour les établissements sans équipement actuellement (uniquement pour le périmètre de déploiement 2014)
- Les modalités de nature financière et juridique de mise en œuvre de la politique régionale de restauration scolaire pour ce qui relève des relations entre les EPLE et Région :
 - Tarif de référence / budget denrée minimum à 2€
 - Modalités de calcul de la compensation régionale
 - Modalités de versement des avances
- Rémunération du personnels d'EPLE à hauteur de 2€/dossier pour l'année scolaire de 2014/2015
- Les termes du partenariat avec les Caisses d'Allocation Familiales
- Affectation de ressources pour la mise en œuvre d'une plateforme téléphonique à destination des familles/élèves



Circuit des modalités d'inscription à la DP

COMMENT S'INSCRIRE À LA DEMI-PENSION

DOSSIER D'INSCRIPTION à compléter par l'élève ou la famille



Dépliant
informatif
sur le dispositif



**Formulaire
d'inscription**
de l'établissement



Document à fournir
justifiant de la
tarification sociale

JUSTIFICATIF DE TARIFICATION SOCIALE



Bornes disponibles
dans les CAF



MaCaf.fr
Mon compte



Attestation
de paiement



iledefrance.fr/equitables

**IMPRESSION DE
L'ATTESTATION**

Au domicile ou
dans l'établissement



**IMPRESSION DE
L'ATTESTATION
QF CRIF**

Au domicile ou
dans l'établissement



+ Pièces justificatives
spécifiées sur l'attestation

Seul 1 des 2 documents
est nécessaire à l'inscription

Besoin d'aide ?

Plateforme
téléphonique
EquiTables



L'ÉLÈVE S'INSCRIT À LA DEMI-PENSION

Inscription de l'élève :
Saisie du tarif associé
à la tranche



Inscription de l'élève :
Nom/Prénom/Valeur QF



La calculette WEB Quotient familial

(site internet du Conseil Régional)

Les principes de la calcullette quotient familial

1^{ère} étape : Saisie des informations suivantes :

- Nom et prénom de l'élève
- Nom et prénom du représentant légal
- Montant des revenus de l'année
- Montant des prestations familiales du dernier mois
- Nombre d'enfants à charge
- Dont enfant handicapé

2^{ème} étape : Création de l'attestation restauration scolaire ou envoi de l'attestation sur une boîte de messagerie de la famille

3^{ème} étape : Impression de l'attestation (Au domicile ou dans l'établissement)

Les informations saisies ne sont pas stockées dans une base de données



Calcul du quotient familial



* Champs obligatoires

Nom de l'élève* Prénom de l'élève*

À renseigner, si le nom du représentant légal est différent du nom de l'élève

Nom du représentant légal Prénom du représentant légal

Montant des revenus de l'année* ? Montant des prestations familiales du dernier mois* ?

Nombre d'enfants à charge* dont nombre d'enfants handicapés*

0
1
2

Générer l'attestation (format PDF) >

Si vous souhaitez recevoir l'attestation de votre quotient familial par email, merci de renseigner les champs qui suivent.

Adresse email

Lecture audio

Tapez le code de cette image

Envoyer l'attestation à mon adresse email >



Pour tout renseignement

Tél. 0800 XX XX

Du lundi au vendredi,
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
sauf les mardi et vendredi après-midi

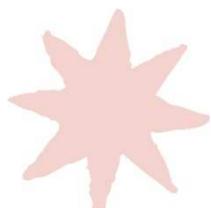


Article
Questions fréquentes



Méthode de calcul de la compensation régionale

Modèle de la compensation régionale



Équité entre les établissements

Équité dans l'assiette	Budget Denrées	2 €	à	2,20 €
Cadrage des charges	Charges de fonctionnement	22,00%	à	17,00%
	FRR	21%		21%
Équilibre du budget	FCRSH	4,50%		4,50%
	Tarif de référence	3,80 €		

Une fourchette consacrée au poste denrées entre 2 € et 2,20 € qui tient compte des caractéristiques propres de chaque EPLE (volume de repas, groupement d'achats..)

Une fourchette de la part de participation aux charges générales entre 17 % et 22% (en fonction des caractéristiques propres de chaque EPLE- volume de repas, locaux..)

Taux inchangé

+ 3 % sur le FCRSH afin de constituer un fonds destiné à financer le dispositif complémentaire garantissant l'équilibre des budgets restauration

Un tarif de référence unique à 3,80 €

La compensation régionale en chiffres

Coût financier pour le Conseil Régional de la tarification unique et sociale :

30 Millions euros

+

Amélioration de la qualité dans l'assiette (2€ minimum de denrées dans l'assiette) :

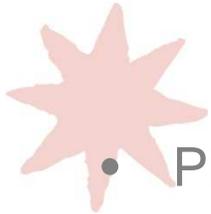
6 Millions euros



Départements	Etablissements bénéficiaires sur le budget restauration
93	92%
95	60%

Ce modèle garantit par le principe de l'équilibre des budgets restaurations
Pour les établissements dont le poste denrée est actuellement supérieur à 2 €

Les modalités complémentaires de gestion



- Pilotage des équilibres financiers des budgets restaurations dans sa première phase (Poste « denrées » supérieur à 2 €)
- Garantir la trésorerie des EPLE et le fonctionnement des demi-pensions : mise en place d'une gestion des avances (premier versement en août 2014)
- Possibilité pour les établissements de choisir leur formules (ticket et/ou forfait). **Dans le cas d'une formule au forfait, l'établissement appliquera à sa charge une décote de 30 cts sur chaque tarif de la grille quelle que soit la formule pratiquée (2 à 5 jours)**



Modalités de mise en œuvre dans les établissements

Adopter une démarche progressive pour atteindre à terme l'objectif cible

Chaque établissement passe par 3 phases lors du déploiement :



1^{er} objectif à atteindre : Tarification unique et équilibre des budgets restaurations et amélioration de la qualité (Poste denrée minimum à 2€)

→ 1^{er} année du déploiement

Phase d'intégration et de stabilisation pour les établissements et la Région

2^{ème} objectif à atteindre : Cadrer le budget restauration et évaluation de la qualité des repas pour chaque EPLE

→ 2^{ème} année du déploiement

Phase d'évaluation et d'identification des axes d'amélioration

3^{ème} objectif à atteindre : Mise en œuvre des mesures pour garantir la maîtrise des coûts et poursuivre la démarche de qualité (introduction bio, produits locaux) avec un montant consacré aux denrées en évolution

→ 3^{ème} année du déploiement

Phase de maîtrise des coûts et de poursuite d'amélioration de la qualité



Accompagnement et support

Accompagnement du déploiement 2014 :

Pour les familles :

- Mise à disposition d'un dépliant « Famille » dans le dossier d'inscription a DP (informations, grille des tarifs, modalités d'inscription,...)
- Un espace dédié sur le site internet du Conseil Régional (Accessible directement à partir de la page d'accueil)
- Mise en place d'une plateforme téléphonique dédiée pendant les périodes d'inscription à la demi-pension (mois de juin / fin août-début septembre)

Pour les établissements :

- Un document à destination du personnel des EPLE décrivant les modalités de mise en œuvre de la réforme et de la gestion des cas particuliers
- Protocole de mise en œuvre de la réforme dans les outils de gestion
- Un support de paramétrage des tarifs pour chaque solution logicielle
- Une réunion d'échanges avec les gestionnaires pour répondre aux dernières interrogations concernant les modalités de mise en œuvre (mi-mai)
- Une assistance dédiée aux personnels d'EPLE & Foire aux questions (FAQ)



Un projet de parcours métier sur site en complément de la formation existante

- Une formation fondée sur le concept de tutorat
 - Mettre en pratique les acquis des formations théoriques CNFPT
 - 9 modules en projet ciblés sur deux grands axes: « Organiser » et « cuisiner »
- Le calendrier/déploiement /modalités de mises en œuvre en cours de finalisation

Un accompagnement des équipes sur l'amélioration de la qualité

- Cellule d'accompagnement pour la mise en place de groupement d'achats
- Renforcer l'approvisionnement en produits locaux et bio (accompagnement des acteurs du terrain GAB et CERVIA)
- Favoriser la lutte contre le gaspillage alimentaire (guides de bonnes pratiques, formation des chefs cuisine...)